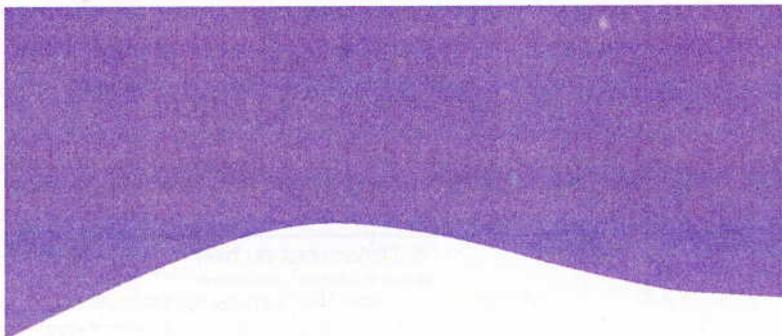




N° 02 0075

Loi n° 92 1477 du
31 décembre 1992

Demande de certificat pour un bien culturel



République
française

Ministère
chargé de
la culture

Votre demande doit être adressée
à la direction du ministère chargé de la culture
compétente pour votre bien
(voir p. 3 et 4 du présent document)

Réservé à l'administration
N° du dépôt de la demande
Date du dépôt :

Identification du demandeur

Nom patronymique (nom de naissance)

Nom d'usage (facultatif)

Prénoms

Adresse

Téléphone

Qualité

- Propriétaire
 Mandataire

Description du bien culturel

1. Catégorie du bien au sens de
l'annexe 1 du décret

*Vous trouverez la liste des
catégories en p. 3 du présent
document*

2. Dénomination du bien

3. Titre ou thème

4. Auteur(s), atelier,
école, époque,
attribution

5. Date(s)

6. Dimensions du bien
et éventuellement dimensions
du support

7. Matériau(x) et technique(s)

8. Documents de référence
bibliographie catalogue,
inventaire

9. Antécédents historiques
lieu de provenance, destination,
anciennes appartenances, passages
en vente publique, dans une
collection...

10. État de conservation

11. Mentions particulières
présence de signatures,
d'inscriptions, de marques,
de signes, singularités

12. Avez-vous déjà demandé
un certificat pour ce bien ?

Oui

Si oui, date de la demande

Non

13. S'agit-il d'un bien importé
depuis moins de cinquante ans ?

Oui

Si oui, date de l'importation

Non

14 Valeur estimative

A

le

Signature du demandeur